Avaloir bouché

Les avaloirs sont les ouvertures présentes le long d'un trottoir servant à évacuer les eaux de ruissellement vers les réseaux d'eaux pluviales ou les réseaux unitaires.

Si ces avaloirs sont obstrués, l'eau ne peux pas s'y engouffrer et les eaux pluviales restent sur la chaussée.



En cas de signalement, le délégataire vérifie l'origine de l'engorgement.

Si c’est la grille superficielle qui est encombrée par des déchets ou des feuilles, c’est de la responsabilité de la ville qui doit supprimer ces obstacles de surface en nettoyant la voirie et les caniveaux.

Si c’est le fond du regard avaloir qui est plein, les délégataires doivent procéder au curage / pompage pour évacuer les matières encombrantes.

Contact

Val Parisis Agglo

01 30 26 39 41

Du lundi au jeudi

8h30-12h30 / 13h30-17h45

Vendredi de 8h30-12h30

Liens utiles
Signaler une anomalie sur le réseau d'assainissement